Bien indivis bois et grange écroulée

Par La relique 24

Bonsoir
Ma mère vient de décéder elle était usufruitière d'un bien indivis. 3 des indivis et ma mère ne me parlaient plus depuis plus de 20 ans. Nous sommes 5 enfants.
Je me suis renseignée à un notaire et il s'avère que sur le cadastre il n'y a que mon frère de propriétaire, et ma mère n'est plus usufruitière depuis quelques années.
C'est un bien hérité par mon père décédé il y a 32 ans.
Que dois-je faire ?
Merci

Par Henriri

Hello !

De votre coté, personnellement quel document (un acte notarié ?° détenez-vous évoquant votre nue-propriété de ce bien en indivision avec d'autres membres de la famille ? Le cadastre n'est pas un acte de propriété.

A+

Par La relique 24

Bonsoir
Nous avons été au tribunal pour des dégradations sur le terrain voisin à cause de l'écroulement de la grange et là est stipulé l'indivision.... Et je n'ai rien reçu du notaire !!
Dois je appeler le notaire de la famille ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous voulez avoir des certitudes sur votre propriété, il est en effet utile de consulter votre notaire. Il vous aidera à y voir clair.
Le cadastre n'a aucune utilité dans votre cas.

Par La relique 24

Merci beaucoup bonne soirée à vous